

A LIRE DANS CE NUMERO

- Cinq films de l'ONF à la TV en mai sur l'homme et le travail p. 2
- Le syndicalisme nécessaire pour régler la concurrence dans l'industrie du bas façonné p. 3
- L'activité syndicale dans la région de Joliette p. 4
- Négociations ouvertes pour 2,000 travailleurs de l'industrie du vêtement pour hommes p. 4
- Les offres patronales ont été rejetées par les ouvriers de la fourrure de Montréal p. 5
- Demandes syndicales à l'hôpital Notre-Dame p. 6
- English pages pp. 7-8



Vol. XXXIV — No. 15

Ottawa, 25 avril 1958

Diefenbaker enterrera-t-il comme Bennett, l'enquête sur les prix?

AUTRES QUESTIONS A M. DUPLESSIS

"M. Duplessis a encore déclaré que l'enseignement secondaire est indispensable . . ."

C'est l'Action Catholique, quotidien de Québec, qui rapportait cette déclaration du premier ministre, le 12 avril dernier.

Bien entendu, nous sommes tout à fait d'accord. Et c'est pourquoi, justement, nous voudrions poser à M. Duplessis les questions suivantes.

Tout le monde sait que le cours classique constitue une partie importante de l'enseignement secondaire, puisque c'est lui qui conduit le plus directement à l'Université. Cela dit, nous voudrions bien savoir :

1. Pourquoi dans le Québec, les quatre premières années du cours classique coûtent-elles quatre fois plus cher pour les Canadiens français que pour les Catholiques et les Protestants de langue anglaise?
2. Pourquoi les sections classiques sont-elles si lentes à se développer dans les Commissions scolaires? A Montréal, par exemple, après 4 ans, il n'y a que 468 élèves dans ces sections gratuites, alors que les collèges où l'élève doit payer \$175 par année au minimum, on en compte des milliers? Nous savons que le temps y est pour beaucoup mais 100 élèves par année paraît un bien faible chiffre!
3. Pourquoi le gouvernement provincial n'a-t-il pas donné suite à la proposition des Supérieurs de collèges qui demandent, depuis 5 ans déjà, des allocations à l'éducation? Pourquoi le gouvernement provincial n'a-t-il même jamais MENTIONNE cette suggestion?

En somme, tous les éducateurs sont d'accord pour reconnaître que le prix actuel des études classiques empêche la majorité des jeunes, en milieu ouvrier, d'entreprendre ces études, qu'ils soient doués ou non.

C'est pourquoi ils proposent, comme moyens d'ouvrir le classique aux jeunes de familles modestes:

- a) la multiplication des classes classiques GRATUITES dans les écoles des Commissions scolaires;
- b) que le gouvernement verse aux parents qui ont un ou des enfants dans les collèges une somme minimum de \$100 dollars par année.

Ce sont des suggestions raisonnables, trop raisonnables, même, en regard des besoins; le problème est urgent. Or, de ces propositions, M. Duplessis n'a jamais fait grand cas. Les sections classiques dans les Commissions scolaires se développent au ralenti. Est-ce parce qu'elles tendent à permettre aux fils d'ouvriers d'aller au collège que M. Duplessis n'en veut pas?

Quant on vient d'entendre M. Paul Sauvé proclamer que sa grande crainte consiste à ne pas donner trop d'instruction aux gens, de peur que les chauffeurs de taxi, nantis de doctorats, n'en deviennent malheureux, on se demande si le gouvernement provincial ne se moque pas carrément des contribuables . . .

L'ancien premier ministre conservateur avait relégué aux oubliettes l'enquête Stevens sur les prix — Un goût amer: le rapport Gordon — Les prix que doivent payer les consommateurs sont-ils justifiés?

Les consommateurs canadiens et partant, toute la population, se demandent avec anxiété si le gouvernement conservateur de M. Diefenbaker suivra la politique du gouvernement conservateur qu'il avait précédé, il y a 23 ans et s'il ne reléguera pas aux oubliettes le rapport que présente-

ra la Commission d'enquête royale sur les prix qui siège actuellement dans l'Ouest canadien et qui doit continuer son enquête à travers tout le pays.

Il est à noter, en effet, que la première enquête royale sur les prix avait été décidée par le gouvernement conservateur de M. R. B. Ben-

nett, après son élection en 1930, mais que le rapport de cette enquête ne fut jamais rendu public parce qu'il "causait du tort à l'entreprise privée" d'après un commentaire que nous avons reçu du reporter de l'agence de presse CPA, M. Morden Lazarus.

(Suite à la page 2)

UN MAUVAIS EXEMPLE POUR M. DIEFENBAKER



M. R. B. Bennett, premier ministre conservateur de 1930 à 1935 enterrant le rapport de son ministre du Commerce, M. Stevens, sur la structure des prix au Canada.

Congrès de la Fédération du Cuir et de la Chaussure à Grand-Mère, les 14, 15, 16 juin

Dans un communiqué qu'il vient de nous faire parvenir, M. Eugène Rancourt, secrétaire de la Fédération du Cuir et de la Chaussure du Canada, nous informe que cette Fédération tiendra son congrès annuel dans la ville de Grand-Mère, les 14, 15 et 16 juin prochain.

M. Rancourt a précisé que les délibérations auront lieu dans la salle de l'hôtel de ville de Grand-Mère et que les principaux problèmes que les délégués des différents syndicats affiliés auront à étudier porteront surtout sur l'orientation de la Fédération relativement à la politique à suivre durant les prochaines négociations. Il sera aussi question des

amendements aux décrets de l'industrie de la chaussure et de l'industrie de la tannerie qui seront soumis aux associations patronales concernées.

Les autres fédérations affiliées à la CTCC dont les congrès sont annoncés sont les suivantes:

La Fédération des Métiers de l'Imprimerie du Canada,

à Montréal, les 23 et 24 mai;

La Fédération du Cuir et de la Chaussure, à Grand-Mère, les 14, 15 et 16 juin;

La Fédération du Bâtiment, à St-Hyacinthe, les 11 et 12 juillet;

La Fédération de la Pulpe et du Papier, à Québec, les 18, 19 et 20 juillet.

DIEFENBAKER ENTERRERA-T-IL COMME...

(Suite de la page 1)

Un enterrement

"Cette enquête, dit M. Lazarus, avait été conduite par un comité de la Chambre des communes, sous la direction de l'hon. H.H. Stevens, alors ministre du Commerce dans le cabinet Bennett. Les conclusions de cette enquête furent connues sous le nom du "rapport de l'enquête Stevens."

Mais le résultat le plus clair de cette enquête, écrit encore M. Lazarus, fut que le rapport Stevens fut supprimé par le T.H. R.B. Bennett, premier ministre du Canada comme s'il se fut agité d'un guépier. L'indignation du public ne tarda pas à se manifester et M. Stevens, un lieutenant de M. Bennett prit la figure d'un héros: quittant son parti, il fonda alors le parti de la Restauration.

Lors des élections de 1935, le parti de M. Stevens récolta plus d'un million de votes, mais ne parvint pas à faire élire un seul député aux Communes. C'en fut assez toutefois pour assurer la défaite du gouvernement conservateur et assurer le retour de l'hon. M. King et du parti libéral qui conserva ensuite le pouvoir jusqu'en 1957, alors que M. Diefenbaker forma un gouvernement minoritaire.

Le Bureau fédéral de la Statistique qui était alors sous la responsabilité de l'hon. M. Stevens, avait publié le rapport qui avait ensuite été remis à tous les journaux canadiens par l'entremise d'une agence de publicité. Mais le premier ministre du temps, l'hon. M. Bennett avait réussi à obtenir le silence de la grande presse de tout le pays. Seul le Winnipeg Free Press avait publié le rapport, de même que le New Commonwealth, organe à faible tirage du CCF.

Parmi les jugements contenus dans le rapport Stevens, relevons celle-ci: "Je prétends que notre système économique est à l'envers. C'est une disgrâce pour le Canada que la façon dont des hommes et des femmes doivent vivre. Je n'aurai de repos que lorsqu'on aura fait quelque chose pour remédier à cette situation. Je ne crains pas ce qui peut m'arriver."

M. Stevens fut rejeté de son parti pour ses idées non orthodoxes; le jeu parlementaire voulut qu'il n'obtint pas un seul député malgré le million de votes que son parti recueillit et il passa à l'oubli.

Comme le disait alors un éditorial du New Commonwealth, "décrire au peuple les misères dont il est accablé, ne suffit pas; il faut encore lui dire ce qu'il faut faire pour les faire disparaître".

L'ENQUETE DIEFENBAKER

A son tour, le gouvernement Diefenbaker a décidé de faire une enquête sur les prix des denrées à la consommation. Il est rumeur que le mandat des enquêteurs soit limité aux prix des denrées agricoles, mais l'un des enquêteurs, M. Cleve Kidd qui représente le mouvement syndical a l'intention de faire porter l'enquête sur d'autres produits comme l'acier et autres produits durables, ce qui permettrait d'obtenir une idée véritable de la structure des prix au Canada.

LES PRODUITS AGRICOLES

L'enquête ordonnée sur les prix agricoles a donné des résultats probants au gouvernement Diefenbaker en l'assurant de la presque totalité des votes dans toutes les provinces de l'Ouest, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Que sortira-t-il de l'enquête?

Un producteur de fruits de la Colombie-Britannique a déclaré que les "producteurs de fruits sont considérés comme de simples cultivateurs."

M. Charles Wall, secrétaire de la Fédération de l'Agriculture de la même province a déclaré que depuis 10 ans, la part des cultivateurs ne cesse de diminuer.

L'échevin Anna Sproot de Vancouver a demandé pourquoi un pays capable de produire tant de beaux et bons fruits permet que des récoltes entières pourissent? Pourquoi une province bornée par l'Océan, riche de rivières et de lacs poissonneux ne peut pas fournir aux consommateurs une abondance de ces poissons? Pourquoi, nous, Canadiens, qui vivons dans le grenier du

monde, nous payons notre pain plus cher qu'en Grande-Bretagne qui vient chercher son blé au Canada?

LA PART DES PRODUCTEURS

M. Wall a démontré que pendant que les prix à la consommation augmentaient depuis 10 ans et plus, la part que reçoivent les fermiers n'augmentait pas. De 1948 à 1958, le prix du "surlin steak" a augmenté de 60 p. 100 pour les consommateurs, mais les producteurs de bétail sont encore payés sur la base des prix de 1948; le prix du porc est de 20 p. 100 plus élevé en 1958 pour les consommateurs mais celui que retirent les producteurs est de 2 p. 100 moins élevé que celui de 1948.

De son côté un producteur de pommes, M. Masuch, a démontré à l'aide de factures qu'il avait reçu \$0.79 cents pour une caisse de pommes MacIntosh, que le consommateur, lui, avait payé \$4.60.

A Edmonton, il fut question du prix du pain et du blé: un pain qui se détaille 19 cents rapporte 3.1 cents au fermier qui fournit le blé.

Le président de la Commission du blé, M. G. L. Harrold, a déclaré que pendant que l'indice des prix de la nourriture à la consommation augmentait de 50 p. 100, les prix de gros aux fermiers n'augmentaient que de 8 p. 100.

Beaucoup de plaintes se sont élevées contre les salaisons qui constituent presque un "monopole", de préciser le ministre de l'Agriculture de l'Alberta, M. L. C. Halmrast.

Une femme, représentant la section féminine des fermiers-unis s'est déclarée opposée à payer quoi que ce soit pour les pièces de vaisselle, de coutellerie incluses dans les boîtes de céréales.

Fait à noter, au moment où se déroule cette enquête sur les prix agricoles, le Bureau fédéral de la statistique fait savoir que l'indice des prix aux consommateurs vient d'atteindre un nouveau record, à cause de l'augmentation du prix des vivres et des aliments.

Cinq films de l'ONF à la TV, en mai, sur l'homme et le travail

Dans sa nouvelle série Temps présent, l'Office national du film présentera à la télévision, tous les vendredis du mois de mai, à 8 heures du soir, cinq films d'une demi-heure qui portent le titre général Le monde du travail. C'est une étude en cinq chapitres sur l'homme et le travail dans la grande entreprise industrielle d'aujourd'hui. Un sketch illustre d'abord le sujet qu'on veut aborder, disons par exemple l'ouvrier à la chaîne ou le chef de service, et ensuite M. Roger Chartier, professeur de sociologie industrielle à la Faculté des Sciences sociales de l'Université Laval, s'entretient avec le comédien qui tenait le rôle principal du film, de situations semblables dans le monde industriel.

Les cinq films s'intitulent: 1. La chaîne; 2. Le commis; 3. Le chef de service; 4. Le contremaître; 5. L'ouvrier qualifié. Voici donc cinq travailleurs qui occupent des postes très différents, mais qui ont ceci en commun: ils ne semblent pas très heureux. Il ne faut pas généraliser pour autant et croire que l'entreprise moderne est un enfer et qu'elle rend inévitablement ses employés malheureux. Pas du tout. Mais si l'on montre ces ouvriers dans des moments de crise, de difficultés, c'est pour mieux mettre en relief les problèmes très réels, très concrets que pose le travail humain au vingtième siècle.

Tout d'abord une constatation s'impose: pour la grande majorité des hommes, du moins en Amérique et en Europe, le travail a complètement changé de forme et de sens depuis cinquante ans. Le mot travailleur ne veut plus du tout dire la même chose. Et si l'on admet cette évolution, on peut se poser alors la question: Est-ce que l'homme peut être heureux dans la grande entreprise industrielle d'aujourd'hui, cette entreprise où les machines font le travail à la place des ouvriers, cette entreprise où tout est systématisé, cette entreprise qui s'achemine vers la primauté de la technique? Est-ce que, dans ces conditions, le travail peut être pour l'homme autre chose qu'un gagne-pain? Comment l'ouvrier qui pose sans cesse des questions peut-il aimer son travail? Est-ce possible que le petit commis, privé d'initiative, s'intéresse à son emploi? Le chef de service, le contremaître, l'ouvrier qualifié ont parfois à résoudre des problèmes aigus comme le montrent les films de la série Le monde du travail, qui passeront au réseau français de Radio-Canada tous les vendredis du mois de mai, à 8 heures du soir. Devant ces cinq travailleurs bousculés par des problèmes d'usine, par l'évolution rapide de l'industrie, on se demande quel sera le sort de l'ouvrier de l'avenir. D'autre part, il y a sûrement de bons côtés dans l'entreprise industrielle d'aujourd'hui. Si, de nos jours, le lien est moins intime entre l'ouvrier et son travail, il y a cependant, pour compenser, une grande solidarité dans les usines, un bel esprit d'équipe, sans compter l'amitié qui se crée entre les hommes, la fierté de participer à la fabrication de produits réputés et d'appartenir à de vastes industries qui jouissent de beaucoup de prestige. Les films Le monde du travail soulignent ces bons côtés du travail au vingtième siècle.

Les films de la série LE MONDE DU TRAVAIL seront montrés tous les vendredis de mai, soit les 2, 9, 16, 23, 30, à 8 heures du soir, aux postes CBFT-Montréal, CBOFT-Ottawa, CFCM-Québec, CKRS-Jonquière, CJBR-Rimouski. Les autres postes français, soit CHLT-Sherbrooke et CFCL-Timmins diffusent aussi cette série de films, mais à des heures et à des jours différents.

QUEBEC

Dernièrement avaient lieu les élections annuelles du Syndicat Catholique des Imprimeurs et Relieurs de Québec Inc. Cette élection fut présidée par M. André Roy, président du Conseil Central de Québec. Ont été élus: Roméo Paradis, président; Henri Robert, 1er vice-président; Raynaldo Gingras, 2e vice-président; Jean-Paul Tremblay, 3e vice-pré-

sident; Adélar Auclair, secrétaire; Marcel Godbout, trésorier; Georges Dufresne, financier; Roland Roy, assistant-secrétaire; Léo Bernier, sentinelle; Edmond Richard, Elzéar Trudelle, P.-E. Chabot, Maurice Lachance, Paul Marcoux, Eugène Gingras, Léo Plamondon, Jean-Paul Audy, Mlle Marguerite Caron, Mlle Evelyne Cazeault, directeurs.

NE MANQUEZ PAS

"La Vie Ouvrière"

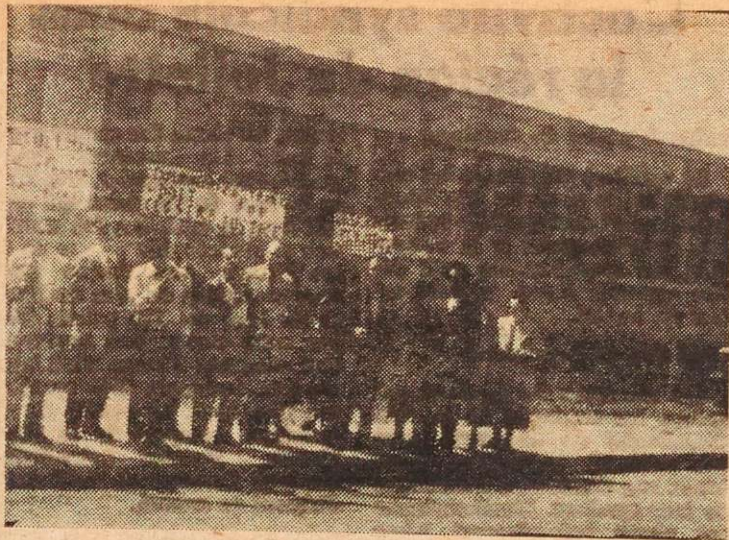
SUR LE RESEAU FRANÇAIS DE RADIO-CANADA

tous les lundis soir
de 8 h. 30 à 9 h.

ANIMATEUR:
JEAN-PAUL LEFEBVRE

COMMENTATEUR:
PHILIPPE
VAILLANCOURT

GEORGE LAHAISE: réalisateur



Groupe de piqueteurs devant les établissements de Pert Hosiery de Montréal qui refuse de reconnaître à ses employés le droit de joindre les rangs d'un syndicat de leur choix.

Convention signée à Saguenay Terminals

Le Syndicat National des Employés salariés de Saguenay Terminals et cette entreprise viennent de s'entendre sur les termes d'une convention collective de trois années, avec effet rétroactif au 1er décembre 1957.

La convention qui couvre environ 70 employés de bureau de cette filiale de l'Alcan accorde une augmentation de salaire de 9 p. 100 pendant la première année, de 6 p. 100 pendant la deuxième année et de 5 p. 100 pendant la troisième année.

L'échelle des salaires qui s'établissait de \$34. à \$105. par semaine a été portée à \$36. avec un maximum de \$113. pendant la première année de la convention.

Parmi les autres avantages obtenus par les travailleurs, mentionnons la réduction des heures de travail de 36¼ à 35 heures par semaine, une prime de \$5.00 par semaine au lieu de \$3.00 pour les travailleurs de nuit

et trois semaines de vacances après 10 années de service.

Les clauses relatives aux droits de la direction, à la retenue syndicale, à l'ancienneté avaient été réglées lors des négociations mettant fin à la grève des employés de l'Alcan à Arvida.

La nouvelle convention a été signée par MM. J.-N. Claveau et L. E. Torresan, respectivement directeur de la division de Port-Alfred et directeur des services du personnel, au nom de la compagnie.

MM. Romuald Gobeil, président du syndicat, René Sirmard, secrétaire et Me Robert Auclair, conseiller juridique, au nom du syndicat des employés salariés.

L'arbitrage débutera le 6 mai à Chute-des-Passes

Le président du tribunal d'arbitrage chargé d'étudier les différends qui surviennent entre le Syndicat National des Travailleurs de la Construction de Chute-des-Passes et les compagnies signataires à la convention, M. le juge Joseph Blodeau, vient de convoquer les représentants syndicaux et patronaux à une séance d'arbitrage qui aura lieu le 6 mai à l'Hôtel-de-ville d'Alma, à 10.00 a.m.

Le représentant syndical sur ce tribunal est Me Robert Auclair tandis que les compagnies McNamara-Perini et Quemont sont représentées par Me D. Cannon.

Dans sa lettre de convocation aux parties, le président du tribunal a souligné que si d'autres séances d'arbitrage sont nécessaires, elles seront fixées le 6 mai, après entente entre les parties.

Plusieurs griefs concernant les conditions de travail, de salaire, des congédiements, la liberté syndicale seront étudiés par ce tribunal qui, nous l'espérons, fera diligence pour étudier ces différends qui ont même occasionné un arrêt de travail en mars dernier.

Le syndicalisme nécessaire pour régler la concurrence dans l'industrie du bas façonné

La concurrence effrénée que se livrent actuellement les manufacturiers les oblige à baisser leurs salaires et à se débarrasser des syndicats qui veulent protéger les travailleurs — Les manufactures non-organisées font une lutte à mort pour empêcher leurs employés d'adhérer à un syndicat.

Il y a quelques années, l'industrie du bas façonné et circulaire connaissait une grande prospérité et les négociations étaient assez faciles avec les quelques manufacturiers qui existaient alors. Aujourd'hui, la multiplication de petites industries où le syndicalisme n'a pu pénétrer a entraîné le désordre dans toute l'industrie, de sorte que les employeurs se livrent actuellement une lutte à mort entre eux pour savoir qui s'emparera du marché et quels seront les survivants de cette lutte pour la maîtrise du marché et ensuite imposer les prix de leur choix.

C'est la raison principale de la lutte que font actuellement tous les employés de cette industrie contre les syndicats qui existent ou contre les syndicats qui veulent protéger les travailleurs qui se trouvent sans défense.

Tel est en résumé l'essentiel de l'exposé que faisait, la semaine dernière, devant les quelque 200 grévistes de la Pert Hosiery et de Caprice Hosiery de Montréal, M. Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération du Vêtement, pour expliquer les raisons qui forcent les employeurs à refuser à leurs employés le droit de se grouper dans le syndicat de leur choix.

Les premières victimes de cette lutte que se livrent les manufacturiers pour s'emparer du marché, ce sont les travailleurs. Pour faire une lutte efficace, dit M. Godin, les manufacturiers veulent baisser leurs prix; ces baisses de prix, ils ne veulent pas les absorber en diminuant leurs profits mais bien en diminuant les salaires.

Quand un syndicat existe, les diminutions de salaire ne sont pas faciles. Alors les employeurs veulent détruire les syndicats existants. Là où il n'y a pas de syndicat, les employeurs font tout en leur pouvoir pour empêcher leurs employés de se grouper dans un syndicat de leur choix afin de pouvoir traiter individuel-

QUEBEC

Des négociations intéressantes plus de 125 travailleurs viennent de débiter avec la firme Parisian Corset de cette ville en vue du renouvellement de la convention collective qui expire prochainement.

Parmi les demandes syndicales, mentionnons une reclassification des tâches, des ajustements de salaire, une augmentation générale des salaires et d'autres amendements secondaires.

lement avec leurs employés, leur imposer des baisses de salaires, des heures de travail plus longues, augmenter leurs tâches, etc.

C'est pour cette raison, dit-il, que les employeurs comme Pert Hosiery ne craignent pas de prendre des procédures légales qui leur coûtent très cher, pour empêcher les travailleurs de faire un piquetage efficace. A noter, dit M. Godin, que les demandes syndicales n'auraient pas coûté à cet employeur plus de \$135.00 par semaine, consistant en certains ajustements pour mieux équilibrer les salaires et tracer la voie à une convention collective qui donnera ensuite naissance à un décret pour réglementer les conditions de travail et de salaire dans toute l'industrie.

Ce que les employeurs refusent, en définitive, c'est la réglementation de l'industrie pour faire cesser cette concurrence effrénée qui se fait tout d'abord sur le dos des travailleurs et qui finalement retombera sur le dos

des consommateurs quand les plus gros manufacturiers auront réussi à faire disparaître les industries plus petites.

L'organisation syndicale est très difficile dans cette industrie, a dit M. Godin. Une convention collective vient d'être signée chez Rosita Hosiery de Montréal, après une grève de plusieurs mois pour faire reconnaître le droit d'association pour 80 employés.

Chez Caprice Hosiery qui compte environ 80 employés et chez Pert Hosiery qui compte environ 125 employés, la grève se poursuit actuellement pour faire reconnaître le droit d'association.

Chez Cadillac Hosiery qui compte également environ 125 employés une demande en reconnaissance syndicale a été faite à la Commission des relations ouvrières depuis le début du mois de mars et les enquêteurs de la CRO n'ont pas encore donné signe de vie, ce qui laisse tout le temps nécessaire à la compagnie pour détruire le syndicat.

PORT-ALFRED

Hausse de 9 p. 100 demandée à la Consolidated Paper

Le Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Port-Alfred vient de faire parvenir ses demandes à la Consolidated Paper concernant le renouvellement de la convention collective de travail qui se termine le 1er mai prochain.

Outre plusieurs changements dans les conditions de travail, les travailleurs demandent une augmentation générale de 9 p. 100, des ajustements de salaires pour plusieurs catégories de travailleurs ainsi que la hausse des primes différentielles pour les travailleurs des équipes de nuit.

Outre les représentants de la Fédération Nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier, les représentants des travailleurs

au cours de ces négociations seront MM. Robert Larouche, Ovide Rioux, Victor Dahl, Guy Dufour et Paul Lavoie, respectivement président, vice-président, trésorier et secrétaire du syndicat.

Les négociations de Port-Alfred couvrent plusieurs travailleurs de la Consolidated. Par ailleurs, des négociations sont aussi prévues dans presque tous les moulins de papier de la province pour le cours de l'été.

ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Prix du cours \$0.50

SUJET DU MOIS: LES SYNDICATS DE BOUTIQUE

- Qu'est-ce qu'un Syndicat de Boutique?
- Comment reconnaître un syndicat de Boutique?

Vous trouverez la réponse à ces questions en lisant le cours du mois courant.

Voici un moyen de vous renseigner tout en participant à la chance de gagner une des 138 bourses au montant de \$2,040.00 dont un de \$1,000.00. Ces bourses sont distribuées à chaque 3e jeudi de chaque mois.

VENDEURS DEMANDES

Informez-vous de la commission intéressante qui est payée aux vendeurs pour la vente des cours.

ECRIVEZ à:— COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE, 155, Blvd Charest Est, Québec.



Photo prise lors du lancement du volume de messieurs Théophile Bertrand et Edmond Caron: **L'APPRENTISSAGE, Principes et réalisations dans le Québec**, qui eut lieu dernièrement aux bureaux du Service d'Apprentissage des métiers de la Construction de Montréal.

On y remarque de gauche à droite messieurs: Charles-E. Thérien, assistant-directeur du Service d'Apprentissage Florent Hébert, secrétaire de la Commission d'Apprentissage de Sherbrooke, Lucien Beauchesne, Président de la Commission d'Apprentissage de l'Automobile, Georges Bourque, vice-président de la Commission d'Apprentissage de Sherbrooke, Jean-Paul Savard, directeur du Centre d'Apprentissage de Montréal, Maurice Gougeon, membre de la Commission d'Apprentissage de Joliette, Théophile Bertrand, conseiller culturel du Service d'Apprentissage, un des auteurs du volume, E.-C. Piédalune, Directeur du Service d'Apprentissage, Edmond Caron, C.A., Commissaire à l'Autoroute des Laurentides, un des auteurs, Monsieur l'abbé Henri Pépin, conseiller moral du Service d'Apprentissage.

QUEBEC

NEGOCIATIONS OUVERTES POUR 2,000 TRAVAILLEURS DE L'INDUSTRIE DU VETEMENT POUR HOMMES

L'Union Catholique des Ouvriers en Confection de Québec qui couvre plus de 2,000 travailleurs de l'industrie du vêtement pour hommes vient d'entamer des négociations avec l'Association patronale qui représente 7 ateliers de cette ville.

La convention qui expire le 1er juin 1958 contenait une clause de réouverture sur les salaires et les négociations ont débuté la semaine dernière entre les représentants des parties.

MM. Angelo Forte, président de la Fédération Nationale du Vêtement; Jean-Noël Godin, organisateur de la Fédération et Gérard René, vice-président, assistés d'un comité local représentant chacun des ateliers concernés, représentent les travailleurs au cours de ces négociations.

Les demandes syndicales portent sur les salaires exclusivement, comme nous l'avons mentionné précédemment. Pour une convention d'une durée de trois années, les travailleurs demandent une augmentation de 5 cents l'heure à compter du 25 mai 1958, une autre augmentation de 5 cents le 30 décembre 1959 et une augmentation de 2 cents l'heure, le 30 décembre 1960. Pour une convention d'une année, les travailleurs demandent une augmentation de 5 cents à compter du 25 mai 1958 au 1er mai 1959 avec réouverture des négociations à cette date.

Les demandes syndicales

comprennent également une clause de boni de vie chère basée sur l'indice du coût de la vie.



L'activité syndicale dans la région de Joliette

Pulpe & papier de Crabtree:

Le syndicat qui groupe les employés de la nouvelle Cie Westminster de Crabtree Mills présentera prochainement à la compagnie, les amendements qu'il désire apporter à son contrat actuel de travail.

Employés en imprimerie

Les membres du Syndicat qui groupe les employés de la Cie Canadienne de Papeterie sont très actifs et participent nombreux aux différentes assemblées de leur syndicat. L'enthousiasme qui règne présentement laisse prévoir de fructueuses négociations prochaines.

Ouvriers en construction:

A partir du 1er avril 1958, les ouvriers de la Construction, grâce à leur syndicat, bénéficieront d'une augmentation de leurs salaires de 10 sous l'heure. Les menuisiers reçoivent donc depuis avril 1958 un salaire horaire de \$1.80 et les journaliers, \$1.30. La même base sert aux autres métiers de la construction.

Employés en biscuiterie:

Le syndicat qui groupe les employés de la Cie Harnois de Joliette vient de s'entendre avec la compagnie sur les termes d'une nouvelle convention collective de travail. Ce contrat effectif du 1er mars 1958, comportera une augmentation générale de 5 p. 100 sur les salaires, plus des rajustements allant jusqu'à 8 sous l'heure. La semaine de travail sera raccourcie de 4 heures par se-

maine. La clause des congés payés et celle des vacances furent grandement améliorées. Une clause de boni de vie chère qui existait dans le contrat a été maintenue et accorde une hausse de un sou l'heure pour chaque point d'augmentation en plus de l'indice de base de 120 points. Déjà par cette clause, une augmentation d'un sou l'heure s'est ajoutée aux avantages déjà mentionnés plus haut. Le comité de négociation composé de M. Henri Thouih, Maurice Latendresse, Fernand Carrière et Noël Lacas dirigeait ce comité.

Ouvriers spécialités bois L'Epiphanie:

Le syndicat qui groupe les employés de la Cie The Canada Manufacturing de L'Epiphanie était en négociation, en vue d'améliorer son contrat collectif de Travail. Les employés demandaient une augmentation de leur salaire de 5 sous l'heure pour les hommes et 3 sous l'heure pour les filles. L'assurance-groupe qui faisait l'objet de demande, fut améliorée sur entente entre la compagnie et le syndicat. Cependant la compagnie refuse toute augmentation des salaires. Le 12 avril 1958, le syndicat demandait les services d'un conciliateur pour tenter de rapprocher les parties. Le comité de négociation composé de M. Philorum Dinelle, Roger Demers et Jean-Luc Leblanc était dirigé par Noël Lacas, de Joliette.

Un chèque entre deux millions d'autres

C'est le jour de la paye. Sans perdre de temps, Paul ira toucher son chèque à la banque, fera un dépôt et son livret d'épargne sera mis à jour.

Il aime cette façon sûre et commode de manier l'argent.

Le chèque de Paul n'est que l'un des deux millions de chèques émis chaque jour par des Canadiens qui se payent les uns aux autres les marchandises et les services qu'ils échangent. Ces chèques représentent 90 pour cent de toutes les opérations comportant un déboursé, et le maniement rapide et efficace de ces chèques par les banques à charte est indispensable au fonctionnement régulier de l'économie.

Le compte courant convient aux clients qui émettent fréquemment des chèques, alors que le compte d'épargne est pour ceux dont la préoccupation principale est de faire des économies.

La succursale la plus proche met à votre disposition ces services et plusieurs autres encore dont tout le monde peut profiter.

LES BANQUES À CHARTE DESSERVANT VOTRE VOISINAGE

TEXTILE

Règlement du conflit à L'Esmond Mills de Granby

Le Syndicat National de l'Esmond Mills de Granby qui groupe près de 500 employés de cette entreprise vient de s'entendre avec la partie patronale sur les termes d'une convention collective qui fait disparaître la menace d'une grève qui planait sur cette entreprise depuis quelques semaines.

Après de longues semaines de négociations post-arbitrales, M. René Gosselin, président de la Fédération Nationale du Textile nous informe que les membres du syndicat, ont finalement mis fin à leur menace de grève en acceptant les dernières offres patronales.

Les principaux points de l'accord sont les suivants: une convention de deux années à compter du 1er septembre 1957; ouverture des négociations sur les salaires une année après la signature de la présente convention collective; incorporation du boni de vie chère de sept cents l'heure dans les taux de salaire horaire et à la

pièce et finalement une nouvelle clause d'ancienneté protégeant plus efficacement les travailleurs dans les cas de mises-à-pied, de déplacement et de réembauchage.

La convention collective définissant les nouvelles conditions de travail et de salaire doit être signée incessamment par les représentants des deux parties.

Arbitrage à St-Hyacinthe

On nous informe également que le tribunal d'arbitrage devant étudier le différend entre le Syndicat du Textile de St-Hyacinthe et la compagnie Goodyear de cette ville a commencé à

siéger. C'est M. le juge Poisson qui agit comme président de ce tribunal d'arbitrage, assisté de Me Marius Bergeron, conseiller technique de la CTCC, agissant comme arbitre syndical tandis que M. Jean Fortier représente la compagnie. Me Jean Marquis agit comme procureur syndical.

Les principales demandes syndicales ont trait à une demande d'augmentation de salaire, une réduction de la semaine de travail à 45 heures, la révision de la clause d'ancienneté ainsi qu'une clause de boni de vie chère. Cet arbitrage intéresse environ 450 employés de cette entreprise de St-Hyacinthe.

Les offres patronales ont été rejetées par les ouvriers de la fourrure de Montréal

Les quelque 600 membres de l'Union Nationale du Vêtement de Montréal, (section de la fourrure), viennent de rejeter unanimement les offres que les employeurs ont faites en contre-propositions aux demandes syndicales.

Au cours d'une assemblée tenue la semaine dernière, les membres du syndicat ont rejeté les offres patronales, ont renouvelé leur confiance à leurs négociateurs et ils leur ont demandé de retourner rencontrer les employeurs en se tenant aux demandes originales faites par les travailleurs.

La principale demande syndi-

cale a trait à une augmentation générale d'environ \$12.00 par semaine. Parmi les autres demandes figurent amendement tendant à réduire la semaine de travail de 40 heures à 35 heures, un plan d'assurance-maladie amélioré, une fête supplémentaire payée ainsi qu'une nouvelle façon de calculer le paiement de ces fêtes ainsi

que des vacances, soit deux semaines de vacances payées après deux années de service et une semaine rémunérée à 4 p. 100 pour les employés qui ne comptent pas deux années de service.

Après trois longues séances de négociations, entre les représentants des syndiqués et ceux des employeurs, ces derniers ont rejeté les demandes syndicales pour faire les contre-propositions suivantes:

Ils offrent une augmentation générale de 10 cents l'heure sur l'échelle des salaires de la convention et sur les salaires réellement payés aux employés qualifiés; ils offrent cependant une augmentation de 5 cents l'heure pour les apprentis.

Quant à la semaine de travail, les employeurs veulent la maintenir à 40 heures.

Toutes les autres demandes syndicales ont été rejetées: les employeurs refusent d'apporter tout changement au plan d'assurance actuel; ils refusent le plan de retraite mis de l'avant par le syndicat et ils rejettent également les demandes syndicales en ce qui concerne les vacances.

PANORAMIQUE

La télédiffusion du film "les 90 jours" est remise à plus tard

Un communiqué de l'Office National du Film nous apprend que, contrairement à ce qui avait été annoncé précédemment, le film "les 90 jours" de la série Panoramique qui devait passer à la télévision à compter du 19 avril dernier, a été remise à une date indéterminée.

Les représentants de l'ONF ont déclaré que c'est la Société Radio-Canada qui s'est vue dans l'obligation de reporter la télédiffusion de ce film à une date ultérieure pour des raisons qui n'ont pas été dévoilées.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des derniers développements dans cette affaire.

Manque d'infirmiers

Selon le Bureau international du Travail, l'une des principales raisons de la grave pénurie du personnel infirmiers en de nombreux pays du monde réside dans le fait que les progrès réalisés dans le domaine médical ne sont pas accompagnés d'une amélioration parallèle des conditions de travail.

C'est ainsi que les organismes professionnels intéressés mettent en évidence que seul l'octroi de conditions de service équitables, ou au moins comparables, à celle dont bénéficient déjà d'autres catégories d'employés, notamment en matière de durée de travail et de rémunération, permettrait de remédier à cette désaffection qui se manifeste à l'égard du métier d'infirmier. Une enquête a été entreprise à ce sujet et l'Organisation Mondiale de la Santé a été consultée. (Faim et Soif)

SOREL

Elections au Syndicat des Chantiers Maritimes

A la suite d'élections tenues dernièrement pour le choix des officiers du Syndicat National des Chantiers Maritimes de Sorel, les syndiqués suivants ont été élus, par suite du vote donné les 21 et 22 mars dernier.

Les officiers élus sont: Président: Jean-Paul Berthiaume, marquetier; vice-président: Cérias Bardier, charpentier; sec.-arch.: Adrien Bergeron, soudeur; ass.-secrétaire-a.: Ernest Pronovost, soudeur; trésorier: Marcel Houde, brûleur; financier: Fernand Cournoyer, charpentier; sentinelle: Ludger Guertin, électricien.

Laroche, commis; Régis Légaré, const. et manoeuvre; Paul-Emile Samson, gardien; Lionel Mondou, gabarier; Lucien Séguin, garage et camion; Adrien Laviolette, peintre; Fernand Moisan, magasin ouïl; Lucien Drouin, soudeur de jour; Willie Vandal, assembleur ext.

Les délégués de département élus sont: Antonio Gaboury, atelier mécanique int.; Roland Marcotte, atelier mécanique ext.; Marcel Berthiaume, plombier; J.-Albert Péloquin, amiante; J.-Guy Moreau, ferblantier; H.-Paul Lefebvre, atelier acier; Laurent Laprade, marquetier; Yvan Joly, riveur; Sylvio Mongeon, bouilloire; Marcel Houde, brûleur; Marc Loranger, modeleur; René Péloquin, élect. const.; Gérard Paul, op. crane; Léo Gagnon, élect. maintenance; Léandre Provost, drave; Guy Chevrier, nettoyeur; René Latour, mâteur (chipper); Fred Mooney, soudeur de nuit; Benoît DeGranpré, charpentier; Pierre Champagne, magasinier; Ovilla

A ARVIDA

Augmentation de 1½ cent l'heure en boni de vie chère

Tous les employés payés à l'heure aux usines de l'Alcan à Arvida touchent, depuis le 13 avril dernier, une hausse de 1½ cent l'heure en boni de vie chère. En outre, les employés de bureau ainsi que les employés des laboratoires touchent une hausse de 60 cents l'heure en boni de vie chère.

Ces augmentations ont été rendues nécessaires par suite de l'augmentation de l'indice fédéral des prix à la consommation qui est monté de 1.2 depuis le 1er janvier 1958. Ce paiement d'un boni de vie chère avait été prévu par les conventions collectives de travail signées entre l'Aluminium Co. et les diverses sections du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida.



EXPORT
LA MEILLEURE
CIGARETTE AU CANADA

Fernand Pion

Courtier d'assurances

590 CADILLAC, Montréal (5)

Tél.: bureau VI. 9-2121
domicile CL. 9-2839

MONTREAL

Demandes syndicales à l'hôpital Notre-Dame

L'Association des Employés d'Hôpitaux de Montréal vient de demander des amendements à la convention couvrant les employés de l'hôpital Notre-Dame de Montréal.

Les principaux amendements ont trait à l'amendement de la procédure des griefs avec une stipulation qui prévoit qu'un employé dont le congédiement est déclaré injuste sera réinstallé sans perte de salaire et sans préjudice de ses droits acquis.

Les autres amendements ont surtout trait aux conditions de travail et de salaire. Pour le travail de nuit, on demande une prime de \$3.00 pour l'équipe de 3.00 p.m. à 12.00 et de \$4.00 pour les employés qui travaillent de 12.00 à 7.00 a.m. On demande aussi une prime spé-

ciale pour ceux qui travaillent occasionnellement sur ces horaires.

On demande également une journée et demie de repos par semaine; si l'employé est tenu de travailler, on réclame le taux et demi de même que pour tout travail supplémentaire.

Le syndicat demande également une fête chômée et payée de plus, soit l'Action de Grâce, ce qui porterait le nombre de ces fêtes à 11 par année.

Les principaux amendements à la clause des vacances ont trait à une quatrième semaine de vacances qui sera prise en hiver, pour les employés comptant plus de huit années de service et deux semaines consécutives pour les employés comptant deux années et plus de service.

Les congés en maladie

Les syndiqués réclament aussi que les congés en maladie jusqu'à la concurrence de 60 jours; à sa mise en retraite, l'employé aura droit de recevoir le plein salaire pour le total des jours accumulés.

Après 6 mois de service, les employés ont droit à une semaine de congé en maladie, à 2 semaines après 1 an et à 3 semaines après 5 ans.

Les salaires

La demande syndicale au sujet des salaires veut que le maximum des échelles de salaires soient atteints après deux années de service.

Les augmentations demandées sont les suivantes:

A compter du 1er mai 1958, les échelles seront augmentées

A Winnipeg

Les confrères Adrien Plourde, Marcel Pepin et Ted Payne de la Fédération Nationale de la Métallurgie sont allés à Winnipeg afin de conférer avec les représentants des Unions de Travailleurs des Chantiers Maritimes de la Colombie, de l'Ontario et des provinces Maritimes sur l'unité à réaliser pour les prochaines négociations qui débiteront sous peu.

La Toussaint 1955

Un grief survenu au moment de l'incendie survenue au chantier de la Davie Shipbuilding Ltd. le 27 octobre 1955 relativement au paiement du congé de la Toussaint 1955, est finalement rendu au stade de l'arbitrage. Le tribunal réclamé par le Syndicat est enfin constitué et une séance est fixée pour le 18 avril, au service de conciliation et d'arbitrage, à Québec.

La Canada Steamship Lines

65% de tous les navires construits au Canada, en 1957 l'ont été par des subsidiaires de la Canada Steamship Lines Ltd.

On sait que la C.S.L. est propriétaire de la Davie Shipbuilding Ltd. de Lauzon et de la Canadian Shipbuilding & Engineering Ltd.,

de \$5.00 par semaine pour tous les employés.

A la même date, les employés comptant de 3 à 9 années de service obtiendront une augmentation de \$8.00 par semaine et ceux comptant 10 années et plus de service obtiendront une augmentation de \$10.00 par semaine.

Les syndiqués réclament aussi l'étude d'un plan de pension et suggèrent que la convention dure du 1er mai 1958 au 1er mai 1959.

qui, elle, possède les chantiers de Kingston, Collingwood, Midland et Port Arthur.

Lancements

Trois lancements sont annoncés pour les prochaines semaines à la Davie Shipbuilding Ltd.

Le 23 avril, il y aura lancement d'un traversier, le "MV Saguenay" qui fera la navette entre Baie Ste-Catherine et Tadoussac, le navire est construit pour le compte de la Clarke Steamship Lines.

Le 25, ce sera le tour d'une barge "MV Rockcliffe Hall" construite pour le compte de Hall Corporation.

Le 7 mai, on lancera un cargo de 15,000 tonnes, le "SS Sunrhea", qui appartiendra à la Saguenay Shipping Ltd.

En plus de compléter ces trois constructions et le "SS Gatineau", navire d'escorte à être livré à l'automne 1958, on procède à la construction d'un remorqueur pour la Foundation Maritime Co. Ltd. et à celui des deux plus gros pétroliers jamais construits au Canada, un 40,000 tonnes pour la Federal Tankers Ltd. de Montréal et un autre 40,000 tonnes, livrable en 1960 à la Papachristis Company Ltd.

D'autres contrats de Marine sont également à l'exécution, tandis que le département de la construction commerciale est très actif.

Caisse d'assurance

Les administrateurs de la caisse décés sont actuellement à faire une révision des certificats d'assurance et étudient également la possibilité de hausser les bénéfices actuels. Des développements intéressants devraient être communiqués sous peu.

ASSURANCE-GROUPE

Ayez toujours l'oeil SUR VOTRE SANTÉ!

NOUS PAYONS VOS FRAIS

- MEDICAUX
- CHIRURGICAUX
- HOSPITALIERS
- PREVENTIFS

INDEMNITE DE SALAIRE
ASSURANCE VIE
DECES ACCIDENTEL

DE PLUS:

Les Services de Santé du Québec

437, rue Caron
Québec

333 Est, rue Craig
Montréal

RECOMMANDÉS PAR LA C.T.C.C.

ABONNES DE QUEBEC
ECOUTEZ LA RADIO
Poste CHRC

"La Vie Ouvrière dans Québec"

chaque dimanche matin de 11 h. à 11 h. 15

Texte inspiré du Père THIVOLIER

LA PLUS BELLE HISTOIRE DU MONDE — 45

Images de MARIE PIGNAL



1. Dès que le jour paraît, le Sanhédrin, c'est-à-dire le grand Conseil national juif, se réunit au complet, et condamne Jésus avec force dépositions de faux témoins.

Voyant que les choses tournent de cette façon, Judas est pris de remords, il apporte aux prêtres l'argent de sa trahison et va se pendre.

Réalisé par la SOCIÉTÉ CATHOLIQUE DE LA BIBLE.



2. Jugé et condamné par le Sanhédrin, Jésus est emmené à Pilate, le gouverneur romain qui a seul pouvoir pour prononcer une condamnation à mort.



3. Pilate ne trouve rien de condamnable dans le cas de Jésus. Il le dit aux grands-prêtres et à la foule qui attend le verdict. Mais le tumulte augmente. Pilate est perplexé. Apprenant que Jésus est originaire de Galilée, il l'envoie à Hérode, roi de Galilée, alors en séjour à Jérusalem. Devant Hérode le débauché, Jésus reste muet. Hérode, par dérision, le fait revêtir de la robe blanche des fous et le renvoie à Pilate.



4. Pilate est mécontent. Il ne trouve aucun motif sérieux de condamnation. Cependant, la foule et les grands-prêtres réclament la mort de l'accusé. Il essaye de luyoyer. La coutume voulait que le gouverneur accordât la grâce d'un prisonnier pour les fêtes de Pâques. Un assassin nommé Barrabas est dans les prisons. Pilate, avançant vers le peuple, propose un compromis. (A SUIVRE)

en collaboration avec le Centre de la Bible diocésain.

Second Royal Commission On Price Spreads Delves Into Diverse Data

By MORDEN LAZARUS

TORONTO (CPA)—The Royal Commission on Price Spreads now engaged in hearings in Western Canada is the second to probe this subject within the last 25 years.

The first Price Spreads Commission reported in 1934. Its findings were considered so spectacular and damaging to private enterprise that they were suppressed by the government then headed by Conservative Prime Minister R. B. Bennett.

Interesting information has already been produced before this new Commission but as long as the Commission hears only bare facts without naming names, the date will be like flesh without bones.

But the "flesh" might come later. Commissioner Cleve Kidd, the labor member of the board, has already suggested that the steel, automobile and durable goods industries should also be looked into. There are only three big steel and three big auto companies in Canada. Their identity could hardly remain hidden.

In the meantime the food producing industry is having its in-wings.

A British Columbia fruit far-

mer called Elvin Masuch told the Commission that "fruit growers are being reduced to peasants".

Charles Wall, secretary of the B.C. Federation of Agriculture, said "In the last ten years farmers are receiving even smaller proportions of the consumer food dollar".

Alderman Anna Sprott of Vancouver declared that "consumers want to know why a country rich in fruit and with hungry people, still allows a fruit crop to go unpicked; why a province with oceans and lakes and rivers teeming with fish cannot provide the poor with an abundance of this protein food; why we, who practically live in the granary, pay more for bread than they do in

Britain. We want the gap reduced between what the farmer gets and what the housewife is compelled to pay."

Mr. Wall contended that while food prices have been going up over a ten year period until 1958 farmers seldom made "an extra cent".

He said that sirloin beef was up 60 per cent for consumers between 1948 and 1958, but farmers were still getting 1948 prices. Pork prices were up 20% by 1958 but producer prices were down 2 per cent from 1949 levels. Wide spreads are shown for turnips, carrots and potatoes. "Where is the money going?" Mr. Wall asked.

The fruit growers, Mr. Masuch, produced an invoice which showed that he received 79 cents for a box of MacIntosh apples for which the consumer paid \$4.60.

When the Commission got to Edmonton they started hearing about wheat and bread. In a loaf of bread which sells for 19 cents the farmer gets 3.1 cents for the wheat.

The Alberta Wheat Pool said it was gravely concerned over "steadily widening spread between prices received for produce and those at which food is sold over the counter to consumers".

The chairman of the Wheat Board, G. L. Harrold, pointed out that the farmers share of the bread dollar dropped from 23 per cent in nine years to 12 per cent. At the same time the food price index increased 50 per cent, wholesale prices for farm products only 8 per cent.

The spokesman for the Farmers' Union, A. W. Platt, said he was worried about livestock buying practices of the big meat packers. The Alberta Minister of Agriculture, L. C. Hajmra, described the meat packing industry as a "near monopoly", while Mrs. Armstrong of the women's section of the Farmers' Union objected to having to buy china, tea towels and other "gimmicks" inserted in packages of cereals.

While the Commission is still in the early stages of its schedule of meetings, the Bureau of Statistics has announced that the cost-of-living index in Canada has reached a new high, mainly due to increases in food prices and rent.

Among the many aspects of price spread which the Commission might delve into, none could prove more interesting than the reason why prices continue to rise while wages are under pressure, unemployment is high and stocks of all goods are plentiful. The competitive system seems to have developed a flaw somewhere.

L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

Il faut plus d'argent dans les enveloppes de paie

Un communiqué de presse en date du 3 avril dernier annonçait que l'indice du coût de la vie avait augmenté de six dixièmes de point, pour passer de 123.7 à 124.3, d'après le Bureau fédéral de la Statistique. Mais à Montréal, le coût de la vie a augmenté d'un point complet pour passer de 124 à 125.

Cela signifie que le dollar de 1958 ne vaut plus que \$0.80 comparativement à 1949. Par exemple, à Montréal, d'indice des prix de la nourriture a augmenté de 116.1 à 118.1 tandis que celui du logement est actuellement à 140.9, ce qui signifie qu'à Montréal, le dollar de 1958 ne vaut plus que 70 cents pour l'achat ou la location d'un logement.

Nos sympathies

Un des plus vieux employés de la Canadian Vickers, le sergent Oswald Briggs, est décédé, la semaine dernière. Le sergent Briggs avait été attaché au département de la police de sécurité de la Vickers depuis plusieurs années. Nos plus sincères sympathies à la famille éprouvée.

Assemblée des délégués de département

Une assemblée régulière des délégués de département de l'union a eu lieu, dimanche, le 13 avril dernier. Comme ces réunions dominicales semblent plaire à tous, elles se poursuivront ainsi chaque dimanche jusqu'à l'été pour reprendre ensuite après la période des vacances.

Avantages marginaux au personnel du bureau

La direction de la compagnie vient d'annoncer qu'à compter de cette année, les membres du personnel du bureau qui comptent 15 années et plus de service auront droit à une troisième semaine de vacances. On n'a pas annoncé d'augmentation de salaire.

Pratique interdite

Une compagnie américaine vient d'être accusée de pratique interdite en vertu de la législation ouvrière et la Commission des relations ouvrières a décidé qu'un employeur n'a pas le droit de demander à ses employés de rescinder leur affiliation à un syndicat. Le gouvernement américain a également décrété un salaire horaire minimum de \$1.20 l'heure aux travailleurs occupés à remplir des commandes pour le compte du gouvernement américain dans l'industrie de la fabrication des instruments scientifiques et de laboratoires.

Une mesure de sécurité

Un klaxon qui rend un son élevé a été installé à l'une des grues suspendues en remplacement de la sonnette d'alarme que les travailleurs parvenaient dif-

ficilement à entendre. Le nouveau klaxon constitue une amélioration dans le domaine de la sécurité des travailleurs.

Le "269" a levé l'ancre

L'Alexander T. Wood qui servira au transport du minerai de fer a levé l'ancre, la semaine dernière pour son voyage d'essai. Avant le départ, le maître du navire, le capitaine Pervis a reçu les contremaitres et les ouvriers en charge qui ont contribué à la construction.

Le Japon en tête

Le Japon est devenu le pays qui construit le plus fort tonnage de navires, soit 2,424,000 tonneaux, selon le dernier rapport du registre de Lloyd. Ce chiffre dépasse par un million de tonneaux, la construction navale en Grande-Bretagne, qui vient en deuxième place avec 1,407,000 tonneaux.

Le boycottage des lois du "droit au travail"

Une union américaine, l'Association des souffleurs de verre, vient de décider de ne pas tenir de réunions syndicales ni de congrès dans les Etats qui ont adopté des lois dites "de droit au travail". Les dirigeants de l'union sont d'avis que les hôtels et autres services affectés par cette mesure voudront protester contre ces lois anti-ouvrières. L'union en cause veut également demander aux autres unions d'adopter la même politique.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227, boul. St-Laurent, Montréal • VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50 le numéro, 5 cents

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375 rue Rideau, Ottawa, Ont.

89 IMPRIMERIE ALLIÉE

Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe. Ministère des Postes, Ottawa

VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Voici la liste des gagnants des bourses d'études offertes par le Cours de Sociologie par Correspondance pour le mois d'avril 1958

- Bourse de \$1,000 ● Bourse de \$100 ● Bourse de \$50

- Gérard Hamel Anc.-Lorette
- Mme Conrad Soucy 62, rue St-Louis, Québec
- Amédée Morin 21, 1ère ave, St-Rodrigue

6 BOURSES DE \$25.00

- Mlle Fernande Lacombe 10, Desjardins, Lévis
- Mme Napoléon St-Hilaire 26, Marché Champlain, Québec
- Jacques Hains 32, Lauzon, St-Romuald
- Éliodore Pageau 580, rue Nelson, Qué. 2
- Marcel Bisson 614, rue Jérôme, Québec
- Jean Simard 467, rue St-Sauveur, Qué.

15 BOURSES DE \$10.00

- M. Gilles Turgeon 122, North Str. apt. 1, Halifax
- B. Langlois 1358, Montmorency, Qué.
- Mme Henri Morel 8, De la Salle, Châteaur-Richer
- Léopold Goulet Breakeyville, Lévis
- Capt. Georges Harvey Bernard sur Mer
- Donat Desroches 445, Prévost, Québec 4
- Armand Gosselin 486, boul. Langelier, Q. 8
- Raymond Brisson 529, rue Dollard, Québec
- Guy Gelly 32, Carrier, Lévis
- Ludger Ouellet 14½, rue Vitré, Québec
- M. A. Pelletier 1515, rue d'Assise, Qué.
- J.-Arthur Lachance 2910, 1ère ave, Québec
- Rosaire Jalbert Châteaur-Richer
- Mme Yvan Drolet 41, ave Lamontagne, apt 6, Québec
- A. Cloutier Sr. 376, St-Vallier O., Qué.

45 BOURSES DE \$5.00

- Ghislaine Forbes 11, St-Jérôme, Matane
- Edouard Labbé 461, rue Champlain, Q.
- Raymond Langlois 278, rue La Salle, Qué.
- Jos.-Luc Poulin Beauceville Est, Co. Beauce
- Léo Lachance St-Jean, Ile d'Orléans
- Mme Gabriel Chouinard 349, St-Mathias, Québec
- Martine Gosselin Lac Beauport
- Mme Lauréat Moveney Parc Exposition, Québec
- Mme J.-C. Cloutier 539, Signai, Québec
- Mme Antonio Ruel 14, Mgr Bourget, Lauzon
- Alice Vézina 82, de la Reine Est, Q. 2
- Maurice Ouellet 905, boul. Ste-Anne Beauport
- Lucien St-Pierre 417, St-Luc, Québec
- Mme Paul-E. Dupuis 726, rue Mauffils, Qué.
- Viator Proulx St-Pierre
- Wilfrid Brousseau C.-Auguste Laliberté 7, rue Couillard, Québec
- Roger Turcotte 534, rue Boisseau, Qué.
- André Bigaouette 21, rue Ozanam, Québec
- Mme G. Vézina 828, rue Marie-Incarnation, Québec
- Maurice Huot 150½, Mgr Gauthier, Giffard
- Paul-Emile Chabot 26, D'Estimaerville, Qué.
- Ovide Jobin 58, ave Plante, Québec 8
- Solange Bélanger 431, rue Ste-Agnès, Qué.
- Jos. Paré 669, Richelieu, Québec
- Mme Marcel Bernard 104, St-Ambroise, Québec
- Gérard Caron 1552, ave L'Église, Ville Lemoine
- Mme Victor Dick 8036, ave Royale, Chât.-Richer
- Henri Poulin Stoneham, Co. Québec
- Donat Bertrand Ch. 30, Edifice A, Parlement
- Mme R. Fluet 132, de la Salle Est, Q.
- Normand Nickner 8, rue St-David, Giffard
- Mlle Jeannine Poulin Rue St-Philippe, Beauceville Ouest
- Georgette Garneau 65, boul. Charest Ouest
- Gérard Thériault 401, rue St-Paul, Ch. Champlain
- Willie Emond New Liverpool
- Mme J.-Omer Moreau 1725, 1ère ave, Québec
- Mme Emile Bérubé 425, St-Olivier, Québec
- Mlle Andrée Bidegare 1687, 4ème ave, St-Fidèle
- Aleide Pronovost 812, St-Joseph Est, Q.
- Mme Robert Carrier 3a, rue St-L. France, Bienville
- Mlle Huguette Rhéaume 197, ave Parent, Québec
- Paul Marceau 427, rue Dollard, Québec
- Georges Carrier 23, 9ème Rue O., St-Rodrigue

N.B.—Pour toutes informations, adressez-vous au Cours de Sociologie, 155 est, boul. Charest, Québec. Tél. LA 4-4631.



Two Strikes Necessary To Have Right Of Association Recognized

Work stoppages at Pert Hosiery and Caprice Hosiery of Montreal — Employers do not want union and are trying to reduce salaries — Workers without any protection from the Labor Relations Board

The fight by Quebec workers to have the right of association recognized never ceases and the condition is multiplying day by day, with the authorities failing to show any attempt to rectify this situation.

The Labor Relations Board does not lift a little finger to intervene in favor of the workers.

Over 200 employees in the full fashioned hosiery industry in Montreal are out on strike to back up their demands for the recognition to have the right of association recognized and to negotiate a collective labor agreement.

The striking workers are employed by Pert Hosiery and Caprice Hosiery, both of Montreal. One group of workers have been out on strike for a month while the others are in their third week of strike.

The two groups are out in protest to their employers refusal to recognize the right of association to belong to a union of their choice.

EMPLOYERS WANT TO CUT SALARIES

About two or three years ago the workers in this industry were among the highest paid, but for the past two or three years following a let-up in union organizing the situation has become intolerable.

Enterprises in this industry have multiplied, competition among the producers has become unrestrained and this has brought suffering to the workers in this economic war.

Actually the employers are trying to reduce salaries of the employees. A striking example of this move came to light when Gotham Hosiery of St. Hyacinthe proposed to cut their workers salaries by 20 per cent.

The employers in this industry have declared an all-out war on the unions which are protecting the rights of the employees.

At both Pert Hosiery and Caprice Hosiery, as was the case at Rosita Hosiery, the beginning of this past winter, employers have clearly shown that they do not want unions in their establishments. They do not want to negotiate a collective labor agreement with union representatives chosen by their workers.

In the face of bad faith shown by the employers and the lack of intervention from the Labor Relations Board, no other course was open to the workers than to use their economic strength to back up their rights.

This is the reason these two strikes have lasted for the past few weeks and may last much longer if the employers persist in their stubbornness.

The situation in regard to the worker's right of association was brought into the light by Abbe Dion last week. His warning of the peril to Quebec labor appeared in last week's issue of Le Travail.

Abbe Dion, who is Director of the Industrial Relations Department of Laval University in Quebec City, warned Quebec labor circles of the peril it faces which he declared was the result of public apathy and often Provincial

Government "connivance".

Abbe Dion warned that the current situation threatens to develop an atmosphere of conflict which could degenerate into class

warfare, and he concluded by saying:

"This is one of the dangers which threatens the Province of Quebec."

MONTREAL

Unions Press City For Public Works Program To Relieve Unemployment

Montreal's labor heads are pondering a city administration charge that an opposition group at City Hall has prevented by "obstructionist tactics" local improvements that would have given work to Montreal jobless.

The charge was made when Mayor Sarto Fournier and Executive Committee chairman J. M. Savignac met a delegation of central labor bodies which suggested the city proceed with a public works program to reduce unemployment.

The Mayor and Mr. Savignac told a delegation of the Montreal Labor Council (CLC) and the Montreal Central Council that only a few days previous, the obstructionist group had turned down a \$50,000,000 loan intended to alleviate unemployment.

Headed by city councillors Louis Laberge and Horace Lavardure the delegates representing some 145,000 union workers urged a "heavy public works

program as a means of fighting unemployment".

The joint brief of the two unions stressed that "the Montreal administration do its share of the work to alleviate the unhappy conditions of the unemployed and contribute in creating employment".

Chairman Savignac said the administration is planning a five-year program at a cost of about \$300,000,000 but "we have been held back because of the opposition group's attitude and have been compelled to proceed on a piece-meal basis".

Both Mayor Fournier and Mr. Savignac placed the blame on the Provincial Government for the delays encountered in the undertaking of certain projects.

Unions Will Present Brief On Unemployment To Provincial Government

The C.C.C.L. and the Quebec Federation of Labor have announced that they will soon present a memorandum on the unemploy-

ment situation to the Province of Quebec Government.

The brief is now in process of preparation and the two unions will announce the date on which it will be presented to the provincial authorities.

The two unions realize that it is the Quebec workers who are hardest hit by unemployment.

In effect, the latest statistics prove that the Province of Quebec has the greatest number of jobless throughout the whole of Canada.

Conventions Announced

The thirty-fourth annual convention of the Federation of Building Trades Workers C.C.C.L. will be held in St Hyacinthe the 11 and 12 of July this year, Mr. J. B. Delisle, general secretary of the Federation has advised Le Travail.

Other convention dates which have been announced are the Federation of Printing Trades of Canada which meets in Montreal May 23 and 24 and the National Federation of Pulp and Paper Workers who will hold their annual convention in Quebec City July 18, 19 and 20 this year.

HIPYARD NEWS & VIEWS

Items of Interest to Workers at Canadian Vickers Limited

Need for more money in pay envelopes

In a press release dated April 3, 1958, the Dominion Bureau of Statistics in Ottawa, announced the national cost of living index rose only six-tenths of a point, from 123.7 to 124.3, but Montreal's cost of living jumped a full point from 124 to 125 between February and March the Bureau announced.

This means the consumer's dollar could buy only 80 cents worth of the food, clothing and shelter it could in 1949.

Also in Montreal the food index rose two points from 115.1 to 118.1 and the shelter index in Canada's Metropolis stands at 140.9 indicating that the rental or home-purchasing dollar in 1949 terms is now worth only 70 cents.

Sympathy

One of Canadian Vickers, oldest employees passed away recently in the person of Sgt. Oswald Briggs who was for a great number of years attached to the company's Security Police Department.

His length of service in the company's employ made him well known and liked by all his fellow workers. Our deepest sympathy is extended to his bereaved family.

Stewards meeting

The regular departmental stewards was held on Sunday April 13 in the union hall and was well attended. These Sunday meetings have proven very popular and will continue to be held on Sunday until the beginning of summer when meetings are postponed until after the vacation period.

Staff gets a "fringe benefit"

The company has announced that beginning this year all employees on the staff payroll who have served 15 or more years with the company will be entitled to 3 weeks paid vacation.

No announcement has been made of any amendments to the monetary "clause", for this group of workers, but this "fringe" benefit was not obtained by union negotiation.

There is a difference, you know!

Employer's bright idea flops!

An American company with an anti-union complex was brought down to earth recently when the

National Labor Relations Board decided that the company interfered with the rights of its employees when a company letter was passed out among the workers asking them to sign a paper rescinding their union membership authorization cards. The N.L.R.B. ruled that the company's action was illegal in asking their employees to revoke their authorization for union membership.

And employers in the U.S. will be required to pay a minimum wage of \$1.20 an hour for work done on government supply contracts in the scientific, industrial and laboratory instruments industry under a determination issued last week by the Secretary of Labor.

Safety measure

A loud sounding Klaxon has been installed on one of the overhead cranes in the slips, replacing a bell signal which had proved difficult to hear by workers on the floor below. The newly installed Klaxon is loud and clear and should greatly add to safety precautions for the workers.

"269" has left

The giant ore-carrier "Alexander T. Wood" sailed on her trial trip last week as announced in this column and previous to her sailing, her skipper Captain Pervis, threw a little party for Vickers foremen and charge hands.

The entertained workers extended their thanks to the Captain and wished him God-speed.

Japan leading shipbuilder

Japan boosted its lead last year as the world's biggest shipbuilding nation by launching 2,424,000 tons of new shipping, according to Lloyd's Register of Shipbuilding.

This figure puts Japan more than one million tons ahead of Great Britain, its chief rival.

The British tonnage was 1,407,000 in second place and West Germany with 1,230,000 was third.

Boycott "right to work" laws

An American union, The Glass Blowers Association, voted not to hold board meetings or conventions in any State that has a "right to work" law in the hope that hotels and other firms profiting from conventions would lobby against such legislation.

The union announces it will ask other unions to adopt the same policy.

How rich are being "ruined"

If the rich are being ruined by high taxes, that was hardly borne out the other day when a \$500,000 yacht was launched by the Broward Shipyard in Florida.

The yacht, described as "the largest ever launched in Florida" was built for Elmer H. Bobst chairman of the board of the Warner Lambert Pharmaceutical Co. Bobst was on hand when the yacht was christened with champagne.

TO INTEREST MORE MEMBERS IN EDUCATIONAL ACTIVITIES WE OFFER YOU NOW A 40-MINUTE FILM TITLED:

"A Strike in Town"

Reserve the copy for your next meeting

EDUCATION DEPARTMENT,
8227 St. Lawrence Blvd., Montreal